

A propos de M. Hugues LeRoux

COMME il n'est jamais trop tard pour parler encore de lui, nous nous permettons de reproduire le fragment d'une lettre que nous écrit, relativement au grand confrencier français, une jeune et spirituelle femme d'Ottawa :

" Il y a incontestablement chez M. Hugues LeRoux une bonne grâce personnelle, une originalité séduisante qui ont leur valeur propre ; il prouverait, s'il en était besoin que l'art de la parole est un don naturel et spontané comme l'art d'écrire. Ce n'est pas qu'il soit parfait, sa prononciation est sinon défectueuse, du moins quelquefois négligée, et il ferait quelques liaisons que ses auditeurs, si conquis soient-ils, n'y veraient pas de mal, je peux le lui assurer. Mais, pour racheter ses légers défauts, quel charme de diction, quelle finesse, quelle subtile douceur ! Voilà bien l'ingénuité fin de siècle, à l'Yvette Guilbert, quoi : le piquant d'une science de la vie très expérimentée et très complète, dissimulée sous l'artifice d'un rien de candeur."

L'appréciation nous semble on ne peut plus juste et très féminine surtout. Voilà M. Hugues LeRoux arrangé à l'une de ses sept grandes sauces dont il a donné lui-même la recette au Monument National. Il n'a donc pas à se plaindre.

L'Art de s'habiller soi-même

LORSQU'UNE femme entreprend la confection d'un vêtement quelconque, soit par état, par économie ou par plaisir elle a certainement la volonté et l'amour propre de réussir.

Pour y arriver, plusieurs choses sont nécessaires, mais la plus importante de toutes est la prise des mesures et je ne saurais trop recommander de les prendre avec la plus grande attention, et de n'en omettre aucune, chacune d'elles étant d'une utilité absolue.

Les mesures à prendre peuvent se diviser en deux classes : 1° Les mesures de proportions, ou mesures simples. 2° Les mesures de conformations ou mesures complémentaires.

Les mesures de proportions sont celles qui indiquent la grandeur et la grosseur d'une personne.

Les mesures de conformation sont celles qui donnent une idée exacte de la tenue et de la forme de cette personne, qui indiquent si elle est de tenue "régulière," "voûtée" ou "renversée" ; si les épaules sont hautes, basses ou moyennes, en un mot si elle est ou non de conformation normale.

On peut évidemment tracer un vêtement avec les seules mesures de proportions. On n'emploie même que deux mesures pour dessiner les séries de " patrons-types " dont on se sert dans les maisons de confection, et qui sont basés sur des proportions normales.

Je pourrais ajouter que, si toutes les personnes étaient de formes régulières, les mesures de conformation deviendraient absolument inutiles. Malheureusement il n'en est pas ainsi et l'expérience démontre que sur dix personnes, qui au premier coup d'œil nous paraissent être de même taille, il n'en est pas deux à qui le même vêtement aille bien ; cela tient à leurs différences de conformation et pousse la nécessité absolue de toutes les mesures.

Pour les vêtements d'enfants, de fillettes et de jeunes filles, tant qu'elles n'ont pas encore commencé à développer leurs formes, les mesures de proportions sont seules nécessaires car chaque âge a sa taille à lui qui, à de rares exceptions près, répond aux besoins de tous.

Les mesures à prendre pour la confection d'une robe, de jeune fille ou de femme, sont les suivantes :

1° Longueur du dos ; 2° Longueur de la nuque au point d'aplomb passant sur l'omoplate ; 3° Longueur de la nuque au point d'aplomb passant devant contre l'emmanchure ; 4° Longueur de la nuque à la pointe des pinces ; 5° Longueur de la nuque à la taille devant ; 6° Hauteur du dessous de bras ; 7* Largeur du demi-dos (et longueur du bras) ; 8* Largeur du demi-devant ; 9* Demi-contour du buste ; 10* Demi-tour de taille ; 11* Demi-tour des hanches ; 12* Tour d'emmanchure ; 13° Demi-tour du cou.

Les mesures marquées (*) sont les mesures de proportions.

Comme l'espace à ma disposition est limité je donnerai dans le prochain numéro la manière de prendre exactement ces mesures.

MARIE BOUDET.

Directrice de coupe et de couture à l'École des Arts et Métiers.

Tribune libre

Madame la Directrice,

L'ARTICLE du juge Langelier est tout simplement admirable et même les personnes, à qui il a tapé sur les doigts, tout en ressentant leur mal, ne peuvent s'empêcher d'en reconnaître la justesse. Je me permettrai cependant de dire à l'honorable juge, que ses informations, touchant le jeu de cartes, ne sont pas tout à fait complètes. Que dirait-il, grand Dieu ! s'il apprenait que plusieurs dames de la haute ne dédaignent pas de tricher en jouant, soit au *euchre* pour avoir le prix, soit au *bluff*, pour avoir le pot. Ça, je l'ai vu, de mes yeux vu, ce qui s'appelle vu. Les premières fois que je m'en suis aperçue, j'ai été saisie d'horreur ; aujourd'hui, ces saletés me font hausser les épaules de mépris.

Je ne cache pas que M. Langelier a été un peu sévère pour le *euchre*. Ce n'est certes pas un jeu entraînant pour un homme sérieux et un aussi fin causeur que l'est l'auteur de " Hier et Aujourd'hui," mais enfin, dans les réunions de l'après-midi, entre femmes, ou dans celles du soir entre jeunes gens, c'est un amusement tolérable. Je connais pis encore : c'est de faire jouer le *bluff* dans les soirées, dites sans cérémonie, entre jeunes filles et jeunes garçons. Je crois que cela dépasse toutes bornes : développer et favoriser chez les jeunes hommes la passion du jeu,—de toutes la plus terrible — et apprendre aux jeunes filles à dépenser follement un argent qui ne leur appartient pas, cela me semble à peu près criminel. Ah ! elle est jolie notre société !

Bien à vous, Madame la Directrice. Si vous avez trop peur, n'insérez pas.

MME X.

Gontran se trouve nez à nez avec son bottier, lequel ne perd pas une si belle occasion de lui rappeler la petite note en souffrance.

— Jevais y penser, promet Gontran, Passez donc chez moi vers la fin du mois, si vous avez un moment... à perdre !